

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans
NEW ORLEANS PUBLISHED
1000 L. LEMAY.

REVENU: 293 francs de Chèques.
Entre Cent et Dix-Ville.

OFFICE DES PRESSIONS
SOCIÉTÉ DES ÉMIGRÉS, VEN.
ET L'ÉLÉMENTS, ETC., QUI
SE SONT AU PRINCE RÉGENT
DE LA COURTE LA LIGNE, VOIR
LES AUTRES PAGES.

TEMPERATURE
Du 18 avril 1906.
Thermomètre de 0 à 100 degrés Celsius.
Fahrenheit Centigrade
1 h. du matin... 66 30
Midi... 82 28
3 P. M... 78 25
6 P. M... 74 23

LE
Tremblement de terre
de Californie.

Il semblerait qu'à certaines
époques, très éloignées les unes
des autres quelquefois, mais
quelquefois aussi très rapprochées,
les forces d'une puissance
incommensurable que renferme
la terre se manifestent, comme
pour rappeler aux êtres humains
qui s'agitent à sa surface leur
ignorance, leur impuissance de
pénétrer ses secrets. C'était, il
y a quelques semaines, malgré
toutes les précautions que la
science permet de prendre, une
explosion dans une mine française,
à Courrières, qui coûta la
vie à plus de mille hommes
travaillant péniblement pour assurer
le pain de leur famille et le
leur; c'était hier une éruption du
Vésuve, le volcan qui domine la
baie de Naples, qui ravageait
les pentes des monts et les plaines
détruisait des villages florissants,
semait dans un immense
rayon la mort et la dévastation;
c'est aujourd'hui un tremblement
de terre qui secoue la
ville de San Francisco, la métropole
américaine des bords du
Pacifique, y ébranle et renverse
les immenses édifices élevés à
coups de millions, y ensevelit
des êtres humains par centaines
et peut-être par milliers, y allume
des incendies qui menacent
de ne pas laisser un mur debout.
Ces poignantes catastrophes
désolent l'homme, l'annihilent
presque pendant un certain
temps, mais réveillent en lui
les meilleurs sentiments, le prennent
au cœur et le portent à secourir
ceux qui en sont les victimes.

Et ce sentiment qu'éprouvent
tous les hommes de cœur devant
de pareilles calamités ne s'arrête
pas aux frontières, il franchit
les monts, les océans, s'étend
jusqu'aux coins les plus reculés,
car il est spontané et ne calcule
pas. Nous en avons eu la preuve
récentement, nous l'avons eu de
nouveau.
Nous n'avons actuellement
qu'à espérer que les rapports
reçus de San Francisco soient
empreints d'une exagération bien
compréhensible en d'aussi effroyables
circonstances, mais
quelle que soit l'étendue de la
catastrophe, la sympathie du
peuple américain tout entier
et de tous les autres peuples civilisés
ira aux Californiens si
éprouvés, et on peut dire, et c'est
à l'honneur de l'humanité, que
les secours ne leur manqueront
pas.

Un Révolutionnaire
Russe.

Les Américains voient de près
aujourd'hui un révolutionnaire
russe, le plus célèbre de tous
peut-être, celui dont l'arrestation,
il y a quelque temps a été
le prétexte des plus violentes
attaques contre le gouvernement
du Tsar, Maxime Gorky. Il est
à même de le juger et, par
déduction, de se rendre compte
de ce qu'était au fond le mouvement
révolutionnaire que les autorités
russes ont réprimé avec une
rigueur qu'on a souvent blâmée
en Amérique, mais qu'on se fat
sans doute expliquée si l'on avait
eu connaissance des chefs du
mouvement.

Gorky n'est que depuis quelques
jours aux États-Unis, et
ces quelques jours ont suffi pour
le montrer sous son vrai jour.
Il arrivait cependant dans ce pays
de liberté dans les meilleures
conditions, sous les plus heureux
auspices; il y était connu depuis
longtemps, tant par ses travaux
littéraires que par ses opinions
politiques.

Il n'est pas besoin d'être
prophète pour prédire que l'existence
de cet homme solide et
sain, l'étoile d'un véritable
conducteur d'hommes, sa tournée
est triomphale.

Mais on s'est promptement
aperçu qu'il ne possédait aucune
des qualités qu'on croyait trouver
en lui, qu'il n'était qu'un vulgaire
agitateur désireux, probablement,
de pêcher en eau trouble
et incapable de fixer un but
aux malheureux qu'il lançait
dans la révolte et l'émeute. Gorky
n'a même pas conscience de ce
qu'il fait, et de la nécessité de
la maintenir fort et de le
faire respecter.

Il n'est pas besoin d'être
prophète pour prédire que l'existence
de cet homme solide et
sain, l'étoile d'un véritable
conducteur d'hommes, sa tournée
est triomphale.

Dans son ignorance de toute
idée de gouvernement, il a été
très étonné d'y trouver des
citoyens ayant placé la liberté
individuelle à l'abri de lois
nombreuses et fortes, respectées
de tous et mettant les autorités
à l'abri de toute attaque. Il en a été
tellement surpris et irrité qu'il
se répand en invectives contre le
peuple qui s'apprêtait à le fêter
et à le combler de bienfaits.

Le peuple américain, télégraphie
Maxime Gorky à un journal
français, est toujours le même
peuple crachant, vulgaire qu'a
dépeint Charles Dickens, et la
liberté individuelle est aussi
entraînée en Amérique qu'en Russie.

Mais si Gorky estime que les
Américains sont aussi peu libres
que les Russes, peut-être va-t-il
 tenter de lancer une révolution
ici!

Ceux qui le conseillent
feront bien de le détourner de ce
projet, si toutefois il y songe, car
il pourrait bien se voir appliquer
les lois qu'il dénonce avec
tant d'amertume et dont les
Américains se contentent et se
trouvent bien.

Ce qu'il y a de certain, c'est
que le grand homme russe est
tombé complètement à plat, et
que très probablement il se
remarquera avant longtemps.

L'Huile de Ricin.

On connaît les effets de l'huile
de ricin.
Un avenir nouveau s'ouvre
devant cette huile indienne. De
récentes statistiques établissent

que les Américains en emploient
cinq millions de litres pour le
graissage des machines et s'en
servent aussi dans la fabrication
des savons fins. Diverses localités
viennent de l'appliquer à l'éclairage,
et les Chinois de San-Francisco,
imités par les blancs, recourent
par l'huile de ricin le
beurre de cuisine.

JUSTICE MILITAIRE

La justice militaire est d'ordre
du jour en France. La réforme
de la législation pénale, la
transformation et même la suppression
des Conseils de guerre,
qui réclament les partis avancés,
ont soulevé naguère, au sein du
Parlement, des débats passionnés;
or, voici que des procès récents,
dont l'écho nous parvient
encore la controverse et
l'empregnant d'actualité.

Il est intéressant de savoir
l'origine et le développement
de cette juridiction spéciale, ainsi
que les modifications qu'elle a
subies au cours des siècles.

Sous l'ancienne monarchie, le
Juge naturel des gens de guerre
est le comestable, chef suprême
des armées, assisté des
maréchaux de France qui commandent
sous ses ordres. Mais, dans
la pratique, ces hauts personnages,
absorbés par des soins d'ordre
plus généraux, délèguent leurs
pouvoirs judiciaires à des officiers
subalternes: ce sont les
prévôts des maréchaux qui ont
la double charge de veiller au
maintien de la discipline et à la
répression des délits de droit
commun commis par les soldats.

Il apparait dans la hiérarchie
vers le quatorzième siècle,
à l'époque où la lutte contre
l'Angleterre met en mouvement
de grandes masses de combattants.

Les bases de cette juridiction
particulière sont posées pour la
première fois en 1347. Une
ordonnance de Philippe de Valois
détermine la compétence des capitaines
préposés à la garde des
places royales de la Provence.

«Ceux ci pourront, dit le Roi,
connaître de vous les délits commis
par les sergents et hommes
d'armes en garnison dans les
forteresses», sans premier appel
devant le sénéchal de Beaucaire
et deuxième appel devant
le souverain lui-même, sans que
les délinquants puissent être
recherchés par les juges civils de
la sénéchaussée.

D'autre part, les prévôts des
maréchaux qui suivaient les troupes
en campagne épiérent
tellement sur le ressort des baillies
locaux, que Charles V, en
1357, dut réduire leurs prétentions,
lesquelles auraient créé en
faveur des militaires un régime
d'exception analogue à celui dont
jouissent les clercs, judiciaires
des seuls tribunaux ecclésiastiques.

On sait à quelles exactions se
livra pendant les guerres anglaises
la soldatesque mercenaire
qui sous le nom «d'écoucheurs»
ravagea la France. Le chef de
ces bandes, non moins pillard
que ses hommes, hors d'état de
leur fournir une solde quelconque,
les lâchait sur le «pauvre
peuple, auquel ils faisaient souffrir
grandes manigères».

Les réformes de Charles VII
et de Louis XI, ces créateurs de
l'armée nationale, relevèrent,
partiellement à la juridiction des
prévôts militaires, l'autorité des
tribunaux ordinaires en matière
de crimes et délits imputables
aux gens de guerre.

L'ordonnance de Montille-les-
Tours, en 1470, décide que les
baillis et sénéchaux jugeront
tous ces cas, en appelant toutefois
avec eux le capitaine ou le chef
de la chambre des soldats. L'insurrection
de ce chef de chambre,
nommé par le capitaine du corps
est une innovation remarquable.
Elle tend à établir la responsabilité
dans les cadres inférieurs
de l'armée, pour les désordres
causés par les troupes logées
en ville, chez l'habitant.

Francis Ier et Henri II, ces
deux grands réformateurs militaires,
tourmentés, dans cette voie,
de louables efforts.

Le premier, en 1544, distingue
nettement les deux compétences:
«Ordonnons que les délits commis
par les gens de guerre qui
peuvent être arrêtés et emprisonnés
par l'autorité de notre
justice ordinaire n'ont point de
procès devant nous (ce sont les
délits de droit commun), mais
qu'ils soient jugés par les juges
ordinaires de la ville où ils ont
été faits, pour après en être
délivrés, la connaissance de leurs
procès devant nous (ce sont les
délits militaires)».

Le second ordonnance contre
les déprédations des soldats, le
système de reconquête est
dans chaque bailliage, un
sénéchal sera nommé par les
habitants du pays, lequel, en cas
de délit de justice de la part des
subalternes, pourra adresser
directement au Roi ou au Conseil
les requêtes des plaies
écrites, certifiées par le sénéchal
et deux notables de la paroisse.

Cartes, ces mesures n'étaient
pas superflues, si l'on songe que
la troupe dont Brantôme nous
trace, un pittoresque tableau n'était
composée que de «marauds,
bêtards, mal armés, mal
équipés, faicts-vants, pillards
et mangeurs de peuple». Il fallait
user de rigueur pour maintenir
quelque apparence d'ordre
parmi cette tarbe famélique.

C'est encore Brantôme qui
nous rapporte (sans y croire,
d'ailleurs) la punition infligée à
un soldat coupable d'avoir volé
une poule. On la lui fit, dit-il,
manger toute rôtie avec la plume,
ce qui, en effet, paraît assez
inavouable.

Aussi ne convient-il d'accepter
que sous bénéfice d'inventaire
l'assertion, tout au moins risquée,
du même chroniqueur, à savoir
que l'armée conduite en
Piémont par le maréchal de
Brisac «ressemblait plus à une
ecolle bien reformée de sages
escouillers que de soldats».

Richardien donna aussi ses
soins à la justice militaire. Le
Code Michaud (1629) dispose que
les «prévôts des camps et armées
et de nos amez et fœux les
maréchaux de France exerceront
la juridiction sur les gens
de guerre, mais seulement pour
les délits militaires et non autres».

Et malgré les juges et les lois,
on ne connaissait, dit un
pamphlet du temps :

Qui que ce soit,
De ceux qui maintenant suivent
(Mars et Bellone)
Qui s'il ne violait, tuait, brûlait,
Ne fut après bonne personne.

Les Conseils de guerre remplacèrent,
en 1665, le Tribunal des
prévôts.

Ce qui n'empêche pas les hommes
envoyés pour réprimer les
troubles de Bretagne de commettre
nombre d'horreurs dont
Mme de Sévigné nous a laissé
le poignant récit. «Ah! nous
aimons mieux des Cordeliers»
conclut en soupirant la spirituelle
marquise.

Les ordonnances sur les délits
militaires, insubordination,
désertion, révolte, se multiplient
pendant tout le cours du dix-huitième
siècle.

La Convention installe aux armées
les mêmes juges expéditifs
qui opèrent à l'intérieur dans
les tribunaux révolutionnaires.

La loi de brumaire au V crée
un Conseil de guerre permanent
dans chaque division. Et ces
Conseils connaissent aussi bien
des fautes que la discipline
que des délits de droit commun.

Ce système n'était point, cependant,
du goût de Napoléon.
Dans une séance du Conseil d'Etat,
tenue sous sa présidence le
21 février 1809, il proposa de
confier aux Cours impériales la
connaissance de tous les délits
commis à l'intérieur, sans renvoyer
le prévenu à son régiment.
Le fait accompli, ce fut
l'Empereur qui fut institué un
«tribunal».

A l'écouter de cette théorie,
le maréchal Marmont écrivait,
sous la Restauration, dans ses
«Mémoires militaires»: «La
justice militaire doit appartenir
à ceux qui sont chargés de maintenir
la discipline, qui chaque
jour ont sentent les besoins, et
sont les premiers intéressés. C'est
donc aux officiers en activité de
service que ce soin doit être remis».

C'est cette idée qui, après des
fortunes diverses, a finalement
prévalu dans la législation de
1857. C'est elle qu'on se propose
aujourd'hui de détruire.

LA CATASTROPHE
DE COURRIERES

Les explorations continuent,
mais sans succès. Cette nuit,
les diverses équipes descendues
ont parcouru des galeries de
kilomètres de galeries et n'ont
trouvé trace d'être vivants. Seul
l'écho, monotone et morne,
répondait à leurs appels répétés.

Mais si on ne retrouve pas
de vivants, on retrouve toujours
des morts. On en a remonté
encore un certain nombre la nuit
dernière et ce matin, tous dans
un état affreux de décomposition,
et exhalant une odeur épouvantable
que les désinfectants même
étaient impuissants à atténuer.
Il a fallu pourtant les exposer
ces pauvres corps hideux et putréfiés
pour la lugubre cérémonie de
l'identification, et bien qu'on
ait précipité le plus qu'on a pu
avons assisté à des scènes déchirantes.
Un vieux mineur, dont la
douleur d'abord faisait peine,
lorsqu'il reconnut son fils, est
ensuite entré en fureur et a proféré
des menaces de mort contre le
directeur.

24 cercueils ont été remontés
aujourd'hui. 16 cadavres ont été
reconnus.

A partir de demain les noms
des cadavres seront affichés. Il
a été en outre décidé que les
détachés mineurs iront tous les
jours reconnaître les cadavres,
avec un agent du contrôle et devront
signaler tous les décès qu'ils
sembleraient postérieurs au 10 mars.

Cette décision a été prise pour
calmer l'opinion fortement émue
par les réclamations du délégué
Simon, dit Rick, qui contrairement
au dire de ses collègues,
affirme avoir trouvé des cadavres
encore chauds dans la mine.

Auguste Berton, le survivant de
Sallaumines est beaucoup mieux.

La Grève.

D'un correspondant:
3 avril.

Les grévistes ont toujours
peu de succès. On ne travaille
rien du tout à Bruy.

Le Congrès des mineurs
détachés des Syndicats du Nord,
d'Anzin et du Pas-de-Calais,
réunis à la mairie de Lens, a
décidé de maintenir les revendications
des mineurs, c'est-à-dire le
salaire de 7 fr. 18 par jour. M. Basly
en a avisé M. Sarrien, et a ensuite
télégraphié à M. Clemenceau,
de concert avec son collègue
Lamendin, pour lui signaler les
mauvais traitements dont les mineurs
seraient victimes de la part des
gendarmes.

Les grévistes ont placé sur
la ligne de chemin de fer qui
relie la concession de Bruy à la
ligne du Nord, au pied du pont
des Nonnettes, une cartouche qui
a explosé.

Les dégâts se bornent à un
rail et à un morceau de parapet
qui ont été brisés.

Tout est calme sur la
concession de Bruy, où le travail
est général.

Les explorations continuent,
mais sans succès. Cette nuit,
les diverses équipes descendues
ont parcouru des galeries de
kilomètres de galeries et n'ont
trouvé trace d'être vivants. Seul
l'écho, monotone et morne,
répondait à leurs appels répétés.

Mais si on ne retrouve pas
de vivants, on retrouve toujours
des morts. On en a remonté
encore un certain nombre la nuit
dernière et ce matin, tous dans
un état affreux de décomposition,
et exhalant une odeur épouvantable
que les désinfectants même
étaient impuissants à atténuer.
Il a fallu pourtant les exposer
ces pauvres corps hideux et putréfiés
pour la lugubre cérémonie de
l'identification, et bien qu'on
ait précipité le plus qu'on a pu
avons assisté à des scènes déchirantes.
Un vieux mineur, dont la
douleur d'abord faisait peine,
lorsqu'il reconnut son fils, est
ensuite entré en fureur et a proféré
des menaces de mort contre le
directeur.

24 cercueils ont été remontés
aujourd'hui. 16 cadavres ont été
reconnus.

A partir de demain les noms
des cadavres seront affichés. Il
a été en outre décidé que les
détachés mineurs iront tous les
jours reconnaître les cadavres,
avec un agent du contrôle et devront
signaler tous les décès qu'ils
sembleraient postérieurs au 10 mars.

LES GRÈVES.

Le Congrès des mineurs
détachés des Syndicats du Nord,
d'Anzin et du Pas-de-Calais,
réunis à la mairie de Lens, a
décidé de maintenir les revendications
des mineurs, c'est-à-dire le
salaire de 7 fr. 18 par jour. M. Basly
en a avisé M. Sarrien, et a ensuite
télégraphié à M. Clemenceau,
de concert avec son collègue
Lamendin, pour lui signaler les
mauvais traitements dont les mineurs
seraient victimes de la part des
gendarmes.

Les grévistes ont placé sur
la ligne de chemin de fer qui
relie la concession de Bruy à la
ligne du Nord, au pied du pont
des Nonnettes, une cartouche qui
a explosé.

Les dégâts se bornent à un
rail et à un morceau de parapet
qui ont été brisés.

Tout est calme sur la
concession de Bruy, où le travail
est général.

Les explorations continuent,
mais sans succès. Cette nuit,
les diverses équipes descendues
ont parcouru des galeries de
kilomètres de galeries et n'ont
trouvé trace d'être vivants. Seul
l'écho, monotone et morne,
répondait à leurs appels répétés.

Mais si on ne retrouve pas
de vivants, on retrouve toujours
des morts. On en a remonté
encore un certain nombre la nuit
dernière et ce matin, tous dans
un état affreux de décomposition,
et exhalant une odeur épouvantable
que les désinfectants même
étaient impuissants à atténuer.
Il a fallu pourtant les exposer
ces pauvres corps hideux et putréfiés
pour la lugubre cérémonie de
l'identification, et bien qu'on
ait précipité le plus qu'on a pu
avons assisté à des scènes déchirantes.
Un vieux mineur, dont la
douleur d'abord faisait peine,
lorsqu'il reconnut son fils, est
ensuite entré en fureur et a proféré
des menaces de mort contre le
directeur.

24 cercueils ont été remontés
aujourd'hui. 16 cadavres ont été
reconnus.

A partir de demain les noms
des cadavres seront affichés. Il
a été en outre décidé que les
détachés mineurs iront tous les
jours reconnaître les cadavres,
avec un agent du contrôle et devront
signaler tous les décès qu'ils
sembleraient postérieurs au 10 mars.

Cette décision a été prise pour
calmer l'opinion fortement émue
par les réclamations du délégué
Simon, dit Rick, qui contrairement
au dire de ses collègues,
affirme avoir trouvé des cadavres
encore chauds dans la mine.

Auguste Berton, le survivant de
Sallaumines est beaucoup mieux.

Les explorations continuent,
mais sans succès. Cette nuit,
les diverses équipes descendues
ont parcouru des galeries de
kilomètres de galeries et n'ont
trouvé trace d'être vivants. Seul
l'écho, monotone et morne,
répondait à leurs appels répétés.

Mais si on ne retrouve pas
de vivants, on retrouve toujours
des morts. On en a remonté
encore un certain nombre la nuit
dernière et ce matin, tous dans
un état affreux de décomposition,
et exhalant une odeur épouvantable
que les désinfectants même
étaient impuissants à atténuer.
Il a fallu pourtant les exposer
ces pauvres corps hideux et putréfiés
pour la lugubre cérémonie de
l'identification, et bien qu'on
ait précipité le plus qu'on a pu
avons assisté à des scènes déchirantes.
Un vieux mineur, dont la
douleur d'abord faisait peine,
lorsqu'il reconnut son fils, est
ensuite entré en fureur et a proféré
des menaces de mort contre le
directeur.

24 cercueils ont été remontés
aujourd'hui. 16 cadavres ont été
reconnus.

A partir de demain les noms
des cadavres seront affichés. Il
a été en outre décidé que les
détachés mineurs iront tous les
jours reconnaître les cadavres,
avec un agent du contrôle et devront
signaler tous les décès qu'ils
sembleraient postérieurs au 10 mars.

Cette décision a été prise pour
calmer l'opinion fortement émue
par les réclamations du délégué
Simon, dit Rick, qui contrairement
au dire de ses collègues,
affirme avoir trouvé des cadavres
encore chauds dans la mine.

Auguste Berton, le survivant de
Sallaumines est beaucoup mieux.

OPHÉLIE.

L'excellent programme de
l'Opéra attire à chaque représentation
une affluente énorme de
visiteurs. Les feuilles de location
sont presque entièrement couvertes
jusqu'à la fin de la semaine.

Le grand prestidigitateur
Herrmann triomphe chaque fois
qu'il paraît en scène, et à juste titre,
car ses tours sont vraiment étourdissants.

Les autres numéros, comédies,
dances, chants, etc., sont également
exécutés à la perfection et
applaudis.

L'ESPRIT DES AUTRES
—Jean, vous n'avez pas broché
mon pardessus.
—Oh! monsieur... Je l'ai
broché et bien broché!
—Allons donc!... J'avais
laissé un cigare dans la poche et il
y est encore!...

Au conseil municipal.
Le maire prend la parole:
—Messieurs, j'ai le bonheur de
vous annoncer que le ministre
s'arrêtera dans notre cité à son
prochain voyage.
—Pour quel prétexte?
—Pour poser la première pierre
du pavé de bois.

TROUBLES SISMIQUES.
New York, 13 avril.—Le dernier
tremblement de terre qui est
produit à San Francisco a eu lieu
vers le milieu de janvier 1906.
Plusieurs secousses distinctes, furent
éprouvées dans la matinée et
furent suivies de bâtiments dans
toute la ville.

L'édifice le plus sérieusement
éprouvé fut l'Hôtel St Nicolas
Jouit certains murs s'effondrèrent.
Les meubles furent brisés et les
habitants de l'hôtel furent jetés
hors de leurs lits.

En 1894 il y eut de sérieux
troubles sismiques à Los Angeles,
mais peu de dégâts, bien que
ce fut le choc le plus violent que
l'on ait jamais éprouvé au sud de
la Californie.

Secours immédiats.
Washington, 13 avril.—En
apprenant qu'il y avait eu un
tremblement de terre à San Francisco,
l'assistant secrétaire de la guerre
Oliver, en l'absence du secrétaire
Taft qui est au Capitole, a
télégraphié au major général Greeley,
commandant la division du
Pacifique, dont le quartier-général
est à San Francisco, de coopérer
avec les autorités locales et de
faire tout en son pouvoir pour
aider à adoucir la situation à
l'endroit.

\$259 Acheteront un
BON PIANO NEUF PIANOS
AU MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRANDPAIN
LA GRANDE MAISON DE PaiEMENTS MENSUELS
E Paiements de \$10 à \$6 par mois—sans intérêt; ou bien
en paiements par semaines si vous le préférez.

Feuilleton

— DE —

L'Abéille de la N. O.

No. 5 Commencé le 14 avril 1906

SANG MAUDIT

PAR

ELY MONTCLERC

PREMIÈRE PARTIE

I

L'OUVRE DU MAL

Suite.

— Que tante Henriette et ta vue
me puisse soupçonner la gravité
de son état. Ce serait lui porter
le coup fatal.

— Qu'a-t-elle? comment ce
maheur a-t-il pu arriver?
— Une attaque d'hémiplégie...
ce matin, tandis que nous déjeunions...
Elle n'a repris connaissance
que trois heures plus tard...
C'est navrant de voir sa pauvre
figure déformée, sa bouche
qui se tord en un rictus de souffrance...
Nous sommes tous
écroulés, stupides... cette catastrophe
nous a brisés... d'autant
que les ennuis matériels
s'ajoutent aux autres.

L'oncle Renaud vient d'être
avisé que son trois-mâts la
«France» s'est perdu corps et
biens... Le cinquième navire
en quatorze mois... Depuis que
tu es parti, Richard, ce ne sont
que peines et tourments. Oh!
comment est-il possible que tu
aies eu le courage atroce de
quitter tes parents, non-mes...
— Hélas! je ne parviens pas à
me l'expliquer... c'est vainement
que je m'interroge.
— Et pour qui? pour une
méchante femme!
— Oui, méchante! on ne saurait
se tromper à son air glacial!
— Par pitié, Denise, ne parle
pas de ces choses, toi si pure!
Je suis bien malheureux, voilà
tout ce que je puis dire. Il ne
s'est point écoulé une heure de
puis mon départ sans que je
regrette amèrement ma conduite...
Que de fois ne suis-je pas passé
devant la maison, les yeux

fixés sur nos fenêtres, que de
fois n'ai-je pas regardé le seuil
avec l'enlèvement d'y rentrer!
— Il fallait entrer, Richard,
confesser loyalement tes torts à
l'oncle Renaud et tout est dit
oublié et ta mère aujourd'hui ne
serait pas... où elle est.

La douleur a sourdement miné
son corps... Elle, si gaie, ne
sait même plus sourire... Marie-
Thérèse et moi ne faisons que
pleurer... Quant à ton père,
toujours sombre, toujours triste.
— J'avais peur de lui, de sa
sévérité et de son ossia pas. On
m'a rapporté ses paroles, son indignation...
— En es-tu donc à croire qu'un
père demeure implacable? Mais
il t'aurait ouvert les bras en
s'écroulant!
— Enfin! tu voilà, tu reviens...
que Dieu fasse maintenant un
miracle, et de nouveaux nous
serons heureux.

Il atteignaient le boulevard
Hausmann.
Tandis que le jeune homme
payait le cocher, Denise, légère,
s'élança dans l'escalier.
— On devait la gâter dans l'antichambre, car la porte de l'appartement s'ouvrait aussitôt
qu'elle atteignait le palier, suivie
de près par son cousin.

C'était Joseph, le cocher, un
ancien serviteur de la famille
Monestrange qui avait connu
Richard enfant.

Sans mot dire, mais avec un
sourire ému, il s'éloigna pour

ser passer ses jeunes maîtres qui
se dirigèrent rapidement vers la
chambre de la malade.
— Attends! souffla Denise,
attends près de la porte que je
vise laisser entrebâillée. Tu
entreras d'ici une minute.

Dénotant sa dentelle, jetant
son manteau, elle accrocha le
tout à une patère, puis, doucement,
pénétra chez sa tante.

Deux paires de regards anxieux
se posèrent sur elle.
— Sente! fit Marie-Thérèse
avec désespoir.

— Non, non, ne craignes rien,
«il» est là, il vous est rendu
votre fille, mon cher oncle. Vous
le retrouverez aussi bon, aussi
affectueux qu'autrefois.

Et vous, laissez simplement
parler votre cœur. Ne lutez pas
contre la tendresse infinie qu'il
vous inspire. Ouvrez-lui les
bras sans un reproche... il se
repent assez!

Richard parut, blême, les yeux
rougis de toutes les larmes
versées, ayant sur ses traits altérés
une expression de profonde
douleur.

Sans prononcer une parole il
fit quelques pas à travers la
vaste pièce, puis avec un raquet
sanglot le jeune homme s'abattit
à genoux au chevet du lit
maternel.

Une exclamation de bonheur
inouï monta aux lèvres de la
paralytique.

Elle balbutia deux ou trois
syllabes d'ineffable tendresse,
puis esquissa un geste, qui hélas!
demeura inachevé, pour tendre
les mains à l'enfant prodigue.

Il la comprit, et se jeta frémis-
sant sur ce sein qui l'avait nourri,
sur ce cœur qui défilait d'il
vresse parce qu'un autre cœur
maintenant battait près du sien.

Richard parut, blême, les yeux
rougis de toutes les larmes
versées, ayant sur ses traits altérés
une expression de profonde
douleur.

Sans prononcer une parole il
fit quelques pas à travers la
vaste pièce, puis avec un raquet
sanglot le jeune homme s'abattit
à genoux au chevet du lit
maternel.

Une exclamation de bonheur
inouï monta aux lèvres de la
paralytique.

Elle balbutia deux ou trois
syllabes d'ineffable tendresse,
puis esquissa un geste, qui hélas!
demeura inachevé, pour tendre
les mains à l'enfant prodigue.

Il la comprit, et se jeta frémis-
sant sur ce sein qui l'avait nourri,
sur ce cœur qui défilait d'il
v